

# CONSEIL D'ECOLE N°1

École élémentaire publique Jean de La Fontaine

Étaient présents: VOIR FEUILLE D'EMARGEMENT ci-jointe  
Rédacteur du Compte-rendu: M. TOUATI/Mme JOUINEAUX/APE.

## 1. Programmation des futurs conseils d'école

**Conseil d'école N°2: jeudi 26 janvier à 18h**

**Conseil d'école N°3: jeudi 8 juin à 18h**

## 2. Rappel des résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école:

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2016 de 14h à 18h.

### Ont été proclamés élus :

Liste (intitulé)	Titulaires (NOM et PRENOM)	Suppléants (NOM et PRENOM)
APE	<b>PROVOST Hélène (CM1/CP)</b>	<b>CARDRON Christelle (CP)</b>
	<b>GOUGEON Maëlle (CE1)</b>	<b>TCHOUANBOU Samuella (CE2)</b>
	<b>NOEL Elodie (CP)</b>	<b>LAMZARIKI Hassania (CP)</b>
	<b>JOUAN Sandrine (CE1)</b>	<b>FROTIN Maxime (CE2)</b>
	<b>BAUDRIER Catherine (CE2)</b>	
	<b>COLLIGNON Magali (CM2/CE1)</b>	
	<b>SIDRE Anne (CM1/CP)</b>	
	<b>GUINE Laurence (CM1/CE1)</b>	
	<b>PETIT Laure-Marine (CE1)</b>	
	<b>MARTIN Cécile (CM1/CE1/CP)</b>	
	<b>TORPE Céline (CM2/CE2/CP)</b>	

- Nombre d'électeurs inscrits: **430**
- Nombre de votants: **218**
- Bulletins blancs et nuls: **13**
- Suffrages exprimés: **205**
- Nombre de sièges à pourvoir: **11**
- Attribution des sièges de titulaires: **11** sièges à la liste APE.
- Quotient électoral (suffrages exprimés pour 1 siège): **18,64.**

→ Evolution des effectifs de l'école depuis 2007.

Année scolaire	2007/8	2008/2009	2009/10	2010/2011	2011/12	2012/2013	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17
Nombre d'élèves	191	217	238	262	255	266	265	257	278	270
Nombre de classes	8	9	9	10	10	10	11	10	11	11
Moyenne d'élèves par classe	23,8	24,1	26,4	26,2	25,5	26,6	24,1	25,7	25,2	24,6

→ Aujourd'hui, Il y a **270** élèves répartis comme suit:

classe	Prénom & NOM	Jours travaillés	Nombre d'élèves (TOTAL= 270)
CM1a	Khaldoun TOUATI	Lundis et mardis +1 mercredi matin sur 2	23
	Anthony VALLI	Jeudis et vendredis+ 1 mercredi matin sur 2	
CM1b	Laurence HALLE	Tous les jours	24
CM2a	Stéphane DANION	Tous les jours	27
CM2b	Alain PRAMIL	Tous les jours	27
CE2a	Rachida NOEL	Tous les jours	27
CE2b	Sandrine CALLU	3/4 temps (mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	28 + 1(itép)
	Marion BECARD	lundi	
CE1a	Annie BESNARD	Tous les jours	24
CE1b	Marie JOUNEAUX	3/4 temps (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	24
	Marion BECARD	vendredi	
CPa	Stéphanie HIREL	Tous les jours	23
CPb	Rémy BRUGALLE	Tous les jours	22
CP/CE1	Emily VILLAND	Tous les jours	20 (8 +12)
Brigade	Natalie PFEIFER	Enseignante remplaçante dans d'autres écoles...	

### **AVS nommés à l'école cette année:**

Pour accompagner les cinq enfants ayant un PPS (projet personnel de scolarisation), deux AVS (auxiliaires de vie scolaire) ont été recrutées.

<b>AVS</b>	<b>Fonctions/classes</b>	<b>Présence à l'école</b>
<b>Mme Isabelle DUBUS</b>	<b>CPa, CE1a et CE1b</b>	Tous les jours
<b>M. Franck SAUVAGET</b>	<b>CPb et CM2b</b>	Tous les jours

### **3. L'amicale des écoles publiques :**

→ Son rôle et ses actions présentés par M. PROVOT (président).

Remerciement de l'équipe enseignante.

Certaines actions posent questions (Pas de remise en cause des actions).

### **4. Le projet d'école 2016-2020 :**

→ présenté et expliqué aux parents lors du 3<sup>ème</sup> conseil d'école 2015/2016.

→ 3 étapes pour sa validation :

- La validation de l'inspectrice de l'éducation nationale.
- La présentation au conseil d'école.
- La présentation au conseil école/collège.

2 axes de progrès au cœur des programmes et 3 volets culturel, citoyen et numérique.

### **5. Les actions dans le cadre du projet d'école 2016-2020**

→ **Volets culturel, citoyen et numérique.**

→ « lecture en fête » en partenariat avec la bibliothèque de Romillé.

→ « La semaine du goût » en partenariat avec les services périscolaires.

→ « La danse bretonne ». Subvention de l'amicale de 1900€ - 7 classes de cycle 2 avec spectacle prévu comme représentation finale

→ « La musique cubaine ». 2 classes CM1- Projet final « en gestation » (représentation des élèves + groupe cubain)

→ « Le tri sélectif »

→ « La visite de la station d'épuration de Romillé » - Accord verbal de Mme Le maire

→ « Le permis vélo »

→ « Le conseil municipal des jeunes »

→ Interventions : EDF, STAR, L'eau...

→ Arts du langage avec Madame Stanislas.

→ Actions mémorielles (guerre 14-18)

→ Utilisation de sites pédagogiques. (Calculatrice...)

Le parcours de chaque élève sera suivi pour permettre la couverture des 4 domaines artistiques (arts du langage, arts visuels, spectacle/son, espace/quotidien).

> Nouvel outil : porte-vues ou classeur qui suit toute la scolarité.

#### **4. Le règlement intérieur et règlement départemental (pièces jointes):**

Texte approuvé au conseil d'école du jeudi 17 octobre 2016

#### **Modifications par rapport à l'an dernier :**

##### **Accueil et remise des élèves aux familles.**

**Aux horaires des sorties, les enseignants accompagnent leur classe jusqu'au portail, limite où s'arrête leur responsabilité. Ils ne sont en aucun cas tenus d'assurer la surveillance des enfants dont les parents (ou personnes désignées par eux) ne sont pas présents à la sortie. Dans ce cas, l'enfant sera pris en charge par les services municipaux.**

→ Cette modification a été faite en concertation avec Madame l'Inspectrice et Madame Le Maire suite aux discussions au sujet de la transition temps scolaire/périscolaire. Cet extrait figure d'ailleurs sur le guide d'accueil 2016/2017 créé par l'APE.

> Un seul créneau possible pour les APC 11h50 à 12h20.

→ Rappel de l'obligation scolaire (absentéisme).

Utilisation du billet d'absence.

#### **5. Activation du PPMS:**

Présentation au conseil des maitres du 6 octobre et au conseil d'école. Une copie à envoyer à l'IEN et à la Mairie. L'annexe 4 sera distribuée aux élèves demain mardi 18 octobre.

→ Exercices incendie (1<sup>er</sup> exercice réalisé le jeudi 22 septembre 2016).

→ Exercice confinement (c.f annexe 4). Dans les classes pour notre école  
– signal = sifflet

→ Exercice intrusion : se cacher ou fuir (préconisations du gendarme référent : M. LE BOURDON).

Plusieurs recommandations :

- Fermeture de l'école
- Pose de filtres visuels extérieurs sur les fenêtres
- Issue pour fuir
- Signal = Corne de brume

Exercice de fuite (vers l'église ou vers la salle Anita Conti) pour toute l'école – Les arbres doivent être élagués pour faciliter le passage.

## 6. Questions/informations et demandes à la Mairie:

→ Fermeture de l'école/installation d'un système d'ouverture à distance.  
Solution envisagée : caméra / télécommande – 3 entreprises consultées.  
C'est une priorité pour la mairie.

→ Préconisations du gendarme référent : films sur les vitres, corne de brume, passage pour exercice de fuite en cas d'intrusion.

→ Changement du photocopieur.  
Demande d'anticipation pour l'achat d'une nouvelle machine.

→ TNI.  
Equipement de la maternelle pour 2017.  
Proposition d'échanger le budget pour les nouveaux manuels contre un TNI cette année → à discuter entre enseignants.  
Equipement en TNI en 2018.

→ Isolation thermique. – Pas d'isolation dans la salle arts plastiques car coût élevé par rapport à l'isolation des autres classes – La mairie souhaite que cette salle redevienne une salle d'arts plastiques.  
Isolation d'au moins 3 classes en élémentaire (+ gros travaux en maternelle et à la cantine).  
Question de l'agencement de la pièce située à côté de la classe 7 (qui sert actuellement de salle d'arts plastiques) en salle de classe.  
En cas de fermeture de classe, la salle 0 devra être rendue. (= salle polyvalente).

## 7. Questions et propositions des parents d'élèves (APE):

→ Financement d'actions, fournitures, sorties pédagogiques/budget de l'école.

- Dotations de la Mairie votées au conseil municipal au mois d'avril (fournitures scolaires, sorties, budget collectif)
- Subventions de l'amicale et vente des photos de classe (= Compte USEP)  
Aide de la mairie à hauteur de 3000€ possible.

→ La priorité doit être accordée aux actions du projet d'école. Priorité aux apprentissages.

Intervention de Madame Carré : être attentif au parcours de l'élève (Chaque enfant doit avoir la chance de pouvoir participer à un projet au cours de sa scolarité.)

Proposition de pérenniser une action comme la classe de mer – A discuter au sein de l'équipe enseignante.

Question des créneaux piscine (financés par la mairie) > A élargir aux nouvelles piscines autour de Rennes ?

Questionnement sur les créneaux de sport collège / école – Risque d'affaissement de la grande salle à côté du collège - Solutions alternatives proposées aux écoles pendant la durée des travaux.

→ Actions de l'amicale des écoles publiques (publicités ...)

- Les actions menées créent une dynamique, l'implication et l'adhésion des parents.
- Diffusion des documents (circulaire du 25 août 2006. B.O n°31 du 31 août 2006) :

### **I.2.2 Diffusion de documents**

La connaissance par les familles de la vie de l'école ou de l'établissement et de l'activité des associations de parents d'élèves nécessite la diffusion de documents. Ces communications revêtent donc une importance toute particulière.

#### **a) Contenu des documents**

Identifiés clairement comme émanant des associations de parents d'élèves, les documents remis aux responsables d'établissement doivent cependant respecter le principe de laïcité, les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale.

Même si le contenu de ces documents relève de la seule responsabilité des associations, l'institution se doit d'en prendre connaissance. En effet l'École, dans le cadre de sa mission de service public, ne peut distribuer de documents en s'affranchissant du respect des règles et principes rappelés au paragraphe précédent. Il ne s'agit en aucun cas d'exercer un contrôle a priori portant sur le fond. Le directeur d'école ou le chef d'établissement n'a pas à s'interroger sur l'opportunité de diffuser les documents émanant des associations de parents d'élèves.

#### **b) Modalités de diffusion**

Les documents remis par les associations sont distribués aux élèves pour être donnés à leurs parents au fur et à mesure de leur remise. Toutefois, la semaine de la rentrée, afin de garantir l'égalité de traitement entre les associations, les opérations de distribution de leurs documents se déroulent simultanément et dans les mêmes conditions. Les documents remis en retard seront distribués dans les meilleurs délais.

Les modalités de diffusion des documents sont définies en concertation entre le directeur d'école ou le chef d'établissement et les associations de parents d'élèves. Les documents sont remis par l'association en nombre suffisant pour leur distribution, pour tout ou partie des classes selon les cas, sauf disposition contraire arrêtée par le conseil d'école ou le conseil d'administration concernant la prise en charge de la duplication.

#### **c) Recours en cas de litige**

En cas de désaccord sur les modalités de diffusion des documents ainsi que, dans le cas où le directeur d'école ou le chef d'établissement estime que leur contenu méconnaît le principe, les dispositions ou l'interdiction mentionnés au I.2.2 a) ci-dessus, l'association de parents d'élèves concernée ou le directeur d'école ou le chef d'établissement peut saisir l'autorité académique qui dispose d'un délai de sept jours pour se prononcer. À défaut de réponse dans ce délai, les documents sont diffusés dans les conditions initialement prévues.

- Peut-on ou doit-on se passer de certaines actions ?
- La mission des enseignants et l'intérêt d'un climat apaisé.
- \* Réponse de l'amicale : Actions intéressantes car pas de perte financière, actions non risquées

\* Intervention de Madame Carré – Rappel de la réglementation – Pas de transmission de publicité, pas de propagande commerciale dans les cahiers des élèves.

\* Trouver une autre solution: Actions où les enfants sont acteurs – Mettre les documents sous enveloppe avec le logo de l'association.

Mise en place d'une boîte aux lettres pour le retour des papiers

\* Difficulté car amicale non présente aux conseils d'école alors que l'APE, oui. Difficulté car les 2 associations sont séparées.

\* l'APE et l'amicale envisagent de se réunir dans l'année pour discuter de questions diverses. Les enseignants seront conviés.

→Le harcèlement – Question de la prévention

- Qu'est-ce que le harcèlement ? Rappel de la définition – Repérage difficile – Enfant doit en parler s'il en a conscience.
- Formation des enseignants (formations pédagogiques). sensibilisation – formation sur le climat scolaire
- Vigilance des enseignants et des parents – Regard partagé
- Que faire en cas de harcèlement ?
- Que prévoit le règlement départemental – Dispositif prévu dans ce règlement Discussion dans les classes de cycle 3 notamment dans le cadre de l'EMC  
3 rôles dans le harcèlement: harceleur / victime / spectateur.

<b>APE</b>	<b>Le Directeur</b>
<b>Association de Parents d'Elèves</b>	<b>M. Khaldoun TOUATI</b>